

**Ouverture du premier centre de formation continue dans le canton, en vertu de l'art. 17 OACP.**

**Le 14 septembre 2009, les TRN ont obtenu l'agrément en tant que centre de formation continue pour l'obtention et le renouvellement du permis D (car) mais aussi du permis C (poids lourd). Le centre de formation sera opérationnel cet automne à Cernier et sera ouvert à toutes les entreprises de transports participantes.**

L'Union européenne (UE) a édicté une directive qui impose aux conductrices et conducteurs professionnels l'obtention d'un certificat de capacité pour le transport de personnes et de marchandises. Le Conseil fédéral a décidé le 15 juin 2007 d'appliquer cette directive en Suisse également afin que les conductrices et conducteurs professionnels suisses soient soumis aux mêmes exigences que leurs collègues de l'UE. Il a donc adopté l'Ordonnance réglant l'admission des conducteurs au transport de personnes et de marchandises par route (Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs / OACP).

Dès le 1er septembre 2009, chaque conducteur de car devra pouvoir fournir dès 2013 ou poids lourds dès 2014, 5 attestations de suivis des cours (1 attestation = 7 heures de cours), nécessaires à la reconduction de son permis professionnel pour les 5 années à venir (2018)...et ainsi de suite. Pour chaque journée de cours, une confirmation officielle du cours est délivrée par l'intermédiaire de l'asa.

Pour répondre à cette demande contraignante pour les entreprises de transports, les TRN ont décidé de soumettre une demande d'agrégation afin de faciliter l'obtention d'une telle formation aux entreprises de transport de la région et avoisinante. En effet, les centres de formation en Suisse Romande étant peu nombreux et à des distances relativement élevée, un centre dans le canton de Neuchâtel semblait indispensable.

Outre les cours indispensables à la formation continues les TRN proposeront la mise sur pieds d'autres cours comme : la conduite rationnelle, le service à la clientèle, 2CR-OCR, hygiène de vie, etc.

Les TRN invitent les entreprises ayant des collaborateurs possédant des permis de catégorie C et/ou D et les autocaristes à les contacter à l'adresse suivante en cas d'intérêt :

TRN SA, A l'att. de M. Droz, Allée des Défricheurs 3, Case postale 1429, 2301 La Chaux-de-Fonds, Tél. 032 924 24 24, [formation@trn.ch](mailto:formation@trn.ch)

**Une formation dans un environnement moderne et performant**

Les cours sont donnés par des formateurs agréés, dans une salle totalement équipée en multimédias, avec une capacité de 15 à 18 personnes.

L'infrastructure ultramoderne du dépôt de Cernier permet également de faire les exercices pratiques sur place.

